

Informations de base	
2022/0051(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité Modification Directive 2019/1937 2018/0106(COD) Subject 3.45.01 Droit des sociétés 3.70.20 Développement durable Priorités législatives Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0051(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2019/1937 2018/0106(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 050-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/9/08434